



Concept d'organisation OMTax

Version 1.0 du 28 février 2024

Andreas Lindenmann, CSI IT

Fabio Gambarara, Eraneos AG

Table des matières

- Introduction et documents référencés
- Situation initiale et aperçu des thèmes
- Organisation
 - Organisation structurelle et déroulement des opérations
 - Indicateurs pour le pourcentage de postes et développement des capacités
- Préparations
 - Interfaces
 - Formations et cas de test
 - Développement organisation de l'exploitation et de l'assistance
 - Projet d'introduction
- Contacts

Documents référencés

- Conception intégration cantonale OMTax
- Processus d'exploitation cantons OMTax
- Concept d'exploitation OMTax
- Aperçu du processus OMTax
- Responsabilités cantonales OMTax

Introduction

Ce concept d'organisation décrit l'organisation structurelle et le déroulement des opérations ainsi que les processus pour le traitement des affaires et l'assistance pour la perception de l'impôt complémentaire dans l'optique des administrations fiscales cantonales. Il met en évidence les modifications des structures et infrastructures existantes des administrations fiscales cantonales à entreprendre et la manière dont on peut procéder à cet effet.

Dans le cadre de l'adaptation de l'organisation des administrations fiscales cantonales, il faut tenir compte entre autres de la définition de l'étendue de l'application OMTax:

- Le contenu de l'application OMTax permet autant de percevoir l'impôt complémentaire que de gérer la liste des unités commerciales imposables de grands groupes d'entreprises multinationales (tenue des registres), la déclaration et la taxation. L'application OMTax est développée et fournie par la CSI.
- Les domaines Facturation et Perception de l'impôt complémentaire sont gérés avec les systèmes cantonaux existants. Chaque canton finance ses adaptations et les met en œuvre.
- Les décomptes et livraisons entre les cantons sont effectués de manière analogue à la procédure actuelle pour l'impôt fédéral direct à travers un échange de données par la plateforme de données sedex. Les cantons procèdent à leurs propres frais aux adaptations dans leurs systèmes. Les adaptations dans la plateforme de données sedex sont effectuées par le DI CSI.
- Les décomptes et livraisons à la Confédération sont effectués de manière analogue à la procédure pour l'impôt fédéral direct. L'AFC procède à ses frais aux adaptations requises dans DMAK.

Situation initiale

Situation existante

Jusqu'à l'année fiscale 2023, il n'y avait pas d'impôt complémentaire.

Celui-ci a été introduit pour la période fiscale 2024.

Situation idéale

Les personnes morales commenceront dès 2025 à déposer des déclarations pour l'impôt complémentaire 2024.

Les administrations fiscales cantonales doivent être en mesure de percevoir l'impôt complémentaire à partir du 01.01.2025.

Elles se fondent pour la déclaration et la taxation de l'impôt complémentaire sur l'application OMTax développée à cet effet.

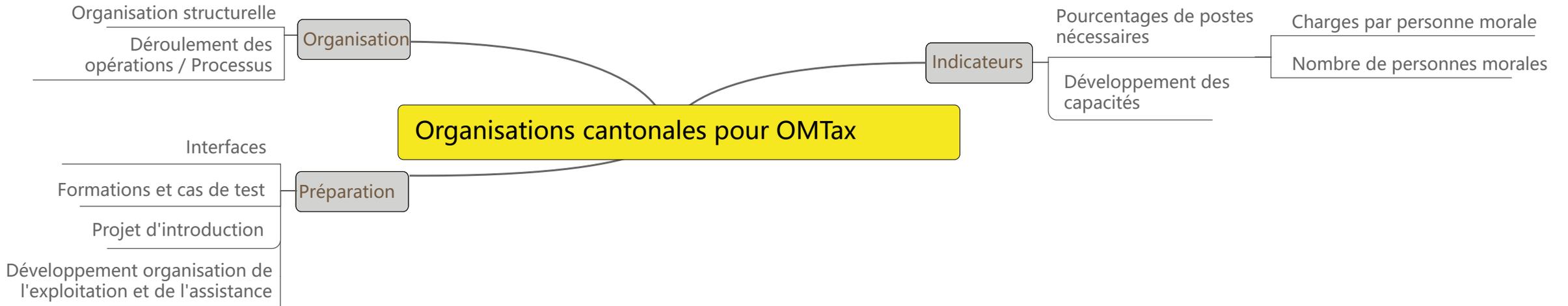
Réalisation de la situation idéale

Ce document montre comment la situation idéale doit être atteinte. De préférence à travers les projets cantonaux concernés. Ceux-ci doivent comprendre ce qui suit:

- adaptations organisationnelles dans les administrations fiscales cantonales;
 - organisation structurelle: de nouveaux pourcentages de postes sont créés pour la réalisation d'activités supplémentaires;
 - déroulement des opérations: les processus pour le traitement des nouvelles tâches sont définis;
- autres préparations:
 - réalisation de formations;
 - adaptation des interfaces cantonales;
 - préparation des cas de test.

Aperçu des thèmes

Ce document traite les thèmes suivants:



Organisation

	Dans l'application OMTax	Hors de l'application OMTax
Processus de gestion		Gérer les processus et le personnel
Processus de base	Enregistrement Déclaration Imposition Rappels Assistance	Recours/Oppositions Décomptes (cantons et Confédération) Assistance
Processus de soutien		Archivage, impression, envoi et perception

La perception de l'impôt minimum engendre de nouvelles activités au sein des offices cantonaux. Ces activités sont réalisées

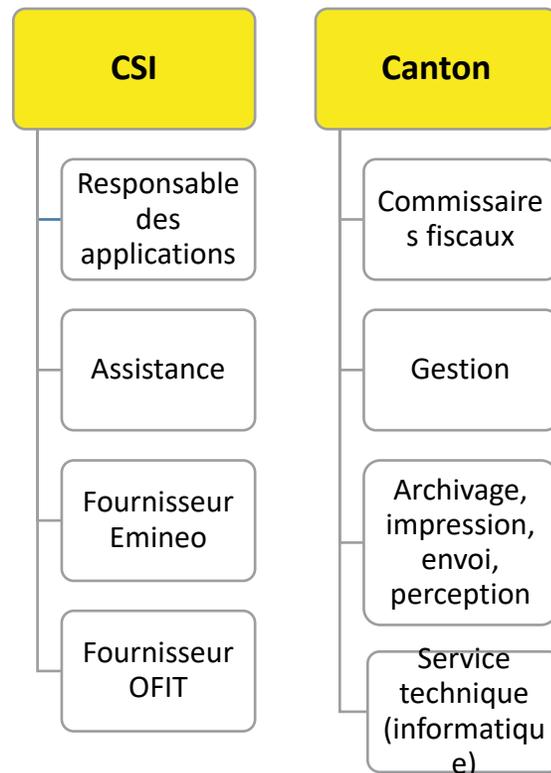
- soit dans l'application OMTax,
- soit hors de l'application OMTax.

Les activités sont réparties dans les groupes de processus suivants:

- processus de gestion;
- processus clés;
Servent à la perception de l'impôt complémentaire et sont réalisés principalement par les commissaires fiscaux.
- processus de soutien.
Dans la mesure où ceux-ci sont réalisés manuellement, dépend de l'automatisation informatique utilisée dans chaque canton.

La mise en œuvre des nouvelles tâches nécessite des adaptations de l'organisation structurelle et du déroulement des opérations des administrations fiscales cantonales (diapositives 8-12) et d'autres préparations (diapositives 13-16).

Organisation structurelle: Organigramme



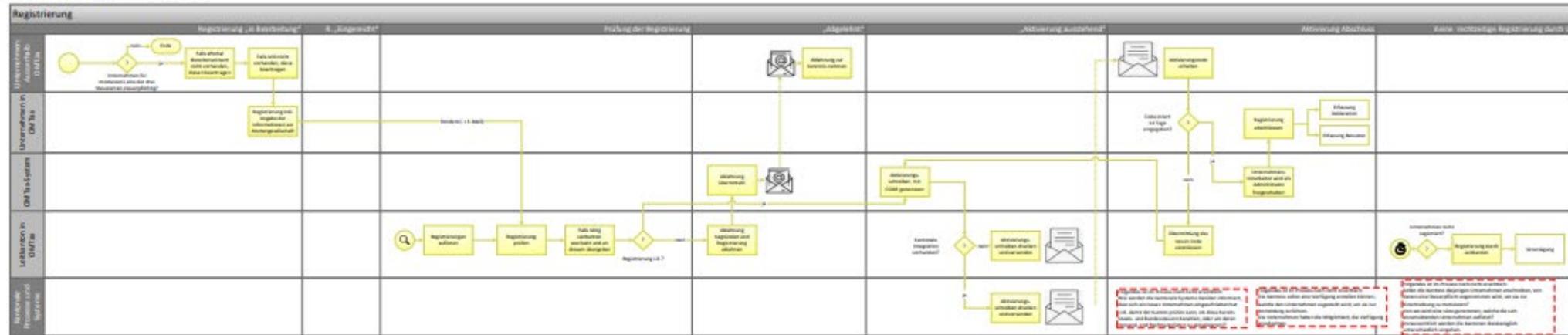
L'introduction d'OMTax entraîne différentes adaptations au sein des organisations existantes. Au sein des administrations fiscales cantonales, cela impliquera une augmentation des charges, respectivement des pourcentages des postes suivants:

- commissaires fiscaux;
Les charges supplémentaires dépendent de deux facteurs:
 - nombre des unités commerciales assujetties à l'impôt complémentaire dans le canton;
 - durée moyenne de traitement par personne morale y c. assistance.
- gestion;
Charges supplémentaires indirectes en raison d'un accroissement des frais chez les commissaires fiscaux et les systèmes périphériques
- service technique;
Prise en charge des interfaces vers les systèmes périphériques
- systèmes périphériques.
Charges supplémentaires d'impression, d'envoi, d'archivage et de perception

Le développement de la capacité technique et humaine incombe aux cantons.

Dérroulement des opérations: Processus

OMTax Prozesse



L'aperçu des processus figure dans le document «Aperçu des processus OMTax». Il est complété et détaillé en permanence par la création de l'application. Les processus sont divisés en enregistrement, déclaration, dépassement des délais lors de la déclaration, taxation et assistance. Afin d'améliorer l'estimation par les cantons supportant les charges de perception de l'impôt minimum, l'aperçu des processus contient entre autres les pistes suivantes:

- activités réalisées de manière automatisée par l'application OMTax;
- activités réalisées manuellement par les commissaires fiscaux dans OMTax: la spécification de ces étapes de processus a lieu dans le cadre du projet OMTax dirigé par la CSI. Ces activités manuelles sont listées sur la diapositive 10;
- activités des systèmes périphériques (impression/envoi/perception/archivage): la spécification et l'implémentation de ces étapes de processus (par ex. impression et envoi automatisés ou manuels) doit être effectuée par les offices cantonaux.

Déroulement des opérations: Activités

		Enregistrement	Déclaration	Dépassements de délais de déclaration	Imposition	Annonce de départ
Activités manuelles	Canton directeur dans OMTax	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier les enregistrements: refuser ou accepter – Réaliser les enregistrements manquants soi-même pour taxation à discrétion 	<ul style="list-style-type: none"> – Fournir de l'assistance – Accepter ou refuser les questions concernant la reprise de l'unité commerciale – Vérifier les déclarations et les accepter ou refuser – Si nécessaire poser des questions aux entreprises 		<ul style="list-style-type: none"> – Réaliser des taxations pour chaque type d'impôt – Si nécessaire poser des questions à l'entreprise – Documenter manuellement les procédures de recours 	<ul style="list-style-type: none"> – Confirmer les annonces de départ
	Canton directeur hors d'OMTax				<ul style="list-style-type: none"> – Exécuter les procédures de recours 	
	Cantons participants dans OMTax			<ul style="list-style-type: none"> – Consulter la déclaration 		<ul style="list-style-type: none"> – Consulter la taxation définitive
Interfaces	Impression et envoi (Alternative: à la main)	<ul style="list-style-type: none"> – Courrier d'activation 		<ul style="list-style-type: none"> – Rappel 	<ul style="list-style-type: none"> – Décision – Facturation et perception 	
	Autres interfaces (Alternative: à la main)				<ul style="list-style-type: none"> – Facturation et perception – Finances/Distribution – Archivage 	

Indicateurs: Pourcentages de postes

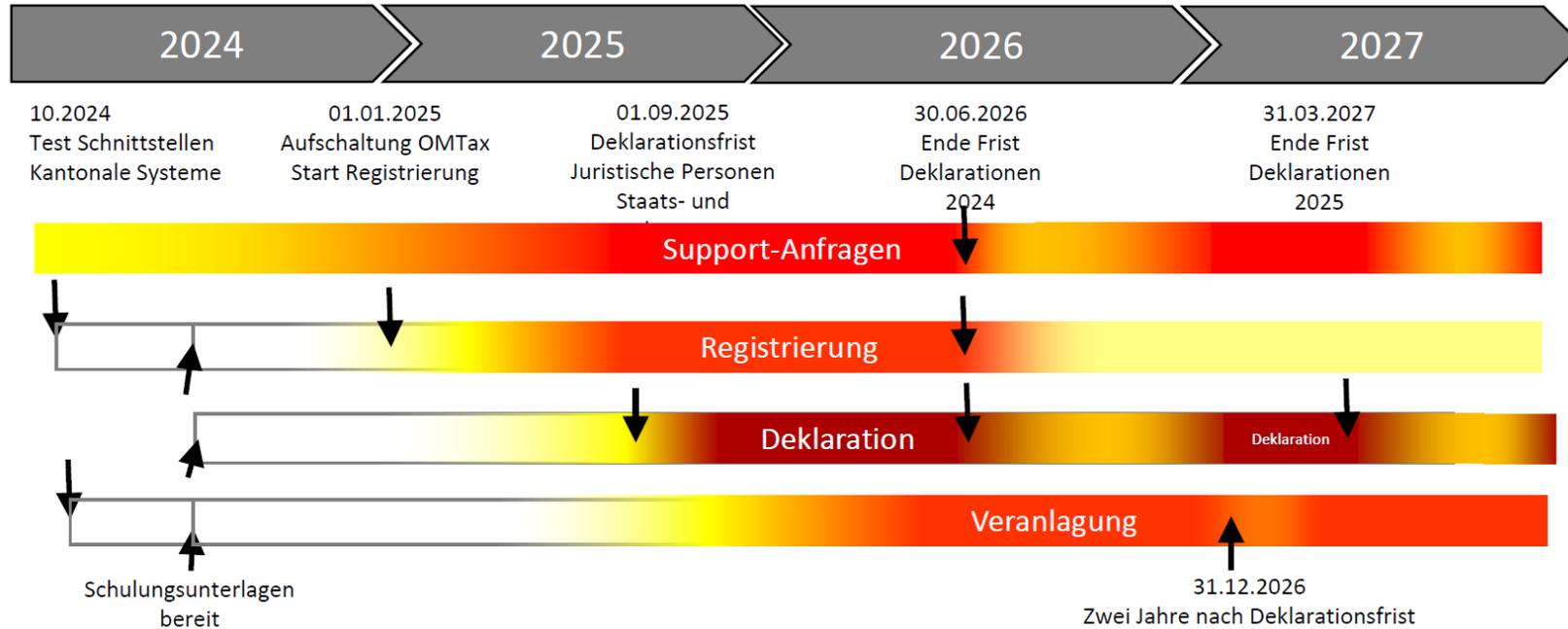
Prozess	Prozessschritt	Durchschnittliche Bearbeitung [min]
Registrierung		...
Deklaration		...
Mahnung		...
Veranlagung	Veranlagung für QDMTT bearbeiten	...
	Veranlagung für IIR bearbeiten	...
	Veranlagung für UTPR bearbeiten	...
	Veranlagungsverfügungen erstellen	...
	Rechtsmittelverfahren durchführen	...
Fakturierung und Bezug		
Verteilung an Kantone und an Bund		
Support		...
Total Durchschnitt pro steuerpflichtige Geschäftseinheit		x
Anzahl von steuerpflichtigen Geschäftseinheiten		y
Totaler Aufwand pro Steuerjahr		x*y
Benötigte Stellenprozente		x*y/1900h

Les pourcentages de postes nécessaires à la perception de l'impôt complémentaire dépendent des facteurs suivants:

- durée moyenne de traitement par personne morale. Les tests de systèmes réalisés dans le cadre d'OMTax vont fournir des premières valeurs empiriques sur la durée approximative des différentes étapes de processus;
- nombre des unités commerciales assujetties à l'impôt dans le canton.

Le produit de ces facteurs correspond à la valeur indicative des charges de la perception de l'impôt complémentaire.

Indicateurs: Développement des capacités

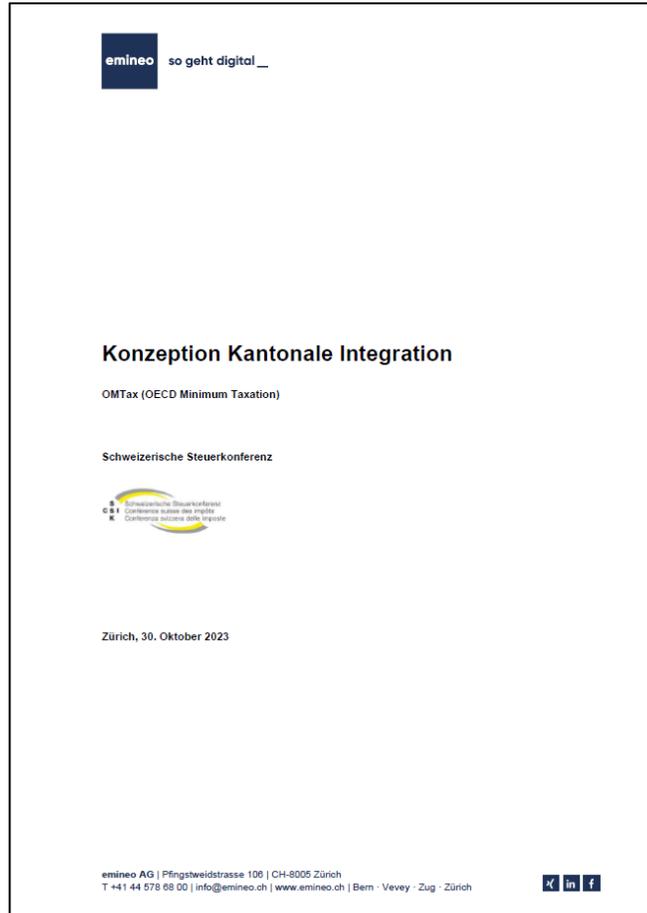


La perception de l'impôt complémentaire sera opérationnelle dès le 01.01.2025. Il est possible que les unités commerciales de grands groupes d'entreprises multinationales potentiellement assujetties à l'impôt complémentaire s'annoncent déjà auparavant avec des questions concernant l'assujettissement à l'impôt. Il est présumé que les unités commerciales imposables remplissent la déclaration pour l'impôt complémentaire entre le délai de déclaration pour les impôts cantonal et fédéral et la fin du délai de déclaration pour l'impôt minimum.

La taxation par les cantons suit le dépôt des déclarations. Afin d'éviter les corrections ultérieures entre les cantons et la Confédération, il vaut la peine d'avoir réalisé la taxation dans les deux ans à compter du délai de déclaration.

Les charges de perception de l'impôt complémentaire n'augmenteront donc pas vertigineusement au 01.01.2025, mais seront soumises à une phase de démarrage. Néanmoins, toutes les mesures techniques et organisationnelles devraient déjà être prêtes au 01.01.2025.

Préparation: Interfaces



Le document «Conception intégration cantonale OMTax » décrit la manière dont les interfaces sont implémentées par les cantons dans les systèmes cantonaux déjà existants. Il s'agit des systèmes périphériques suivants:

- facturation et perception;
- distribution;
- impression et envoi;
- archivage.

Si ces systèmes périphériques ne sont pas automatisés dans les cantons, ceux-ci peuvent aussi réaliser ces activités manuellement. En janvier 2024, une enquête a été menée pour déterminer quels cantons obtiendront les données correspondantes automatiquement à travers les interfaces ou manuellement à partir de l'application OMTax.

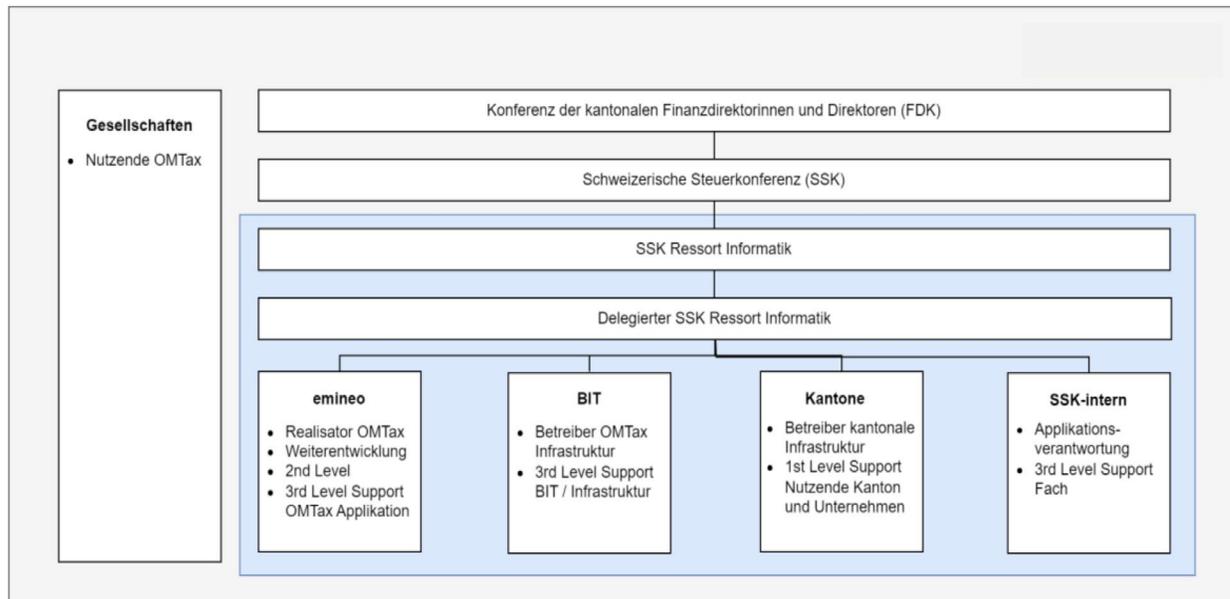
La mise en œuvre de ces interfaces incombe aux cantons. Il est recommandé de les mettre en œuvre d'ici au 11.10.2024 afin de les tester dès que possible. Durant les deux semaines qui suivent (42 et 43), les premiers tests de cette intégration avec l'application OMTax auront lieu. Cependant, la mise en œuvre et les tests peuvent être réalisés ultérieurement par les cantons.

Préparation: Formations et cas de test



- Le matériel de formation pour les responsables des tests et commissaires fiscaux sera fourni par le projet OMTax dès le 01.04.2024. Il s'agit là de documents lus dans le cadre de l'auto-apprentissage.
- Ce matériel de formation est publié dans un domaine accessible aux cantons sur le site web omtax.ch.
- Pour la réalisation des tests, les cantons doivent créer des données synthétiques couvrant les différentes formes et particularités des personnes morales auxquelles ils ont affaire.

Préparation: Développement organisation de l'exploitation et de l'assistance



Le fonctionnement de l'organisation de l'exploitation et de l'assistance est décrit dans les documents «Concept d'exploitation» et «Processus d'exploitation cantons OMTax».

Il est prévu que chaque administration cantonale des impôts dispose du 1st Level Support, qui comprend un *help desk* cantonal pour les questions spécialisées des techniciens et *power users*.

Les cantons doivent en outre veiller à ce que les membres de l'équipe d'exploitation OMTax prennent en charge comme experts techniques de la solution OMTax le rôle du 3rd Level Support spécialisé. Cela englobe les représentants de différents cantons qui étaient déjà impliqués dans le cadre du projet dans le développement technique de l'application OMTax.

Le 12.12.2023, une enquête a été réalisée pour questionner les interlocuteurs, responsables de tests et *power users* des administrations fiscales cantonales.

La responsabilité de l'application et le propriétaire de produit relèvent de la CSI.

Préparation: Projet d'introduction



Il est recommandé aux cantons de mettre en œuvre sous forme de projet les adaptations à leur organisation et leurs systèmes périphériques et interfaces décrites dans ce document.

Hermes est considéré comme une méthode éprouvée pour la réalisation de tels projets et contient les modules «Organisation» et «Système informatique».

Les projets doivent comprendre les préparations nécessaires à la perception de l'impôt complémentaire auprès des cantons et ajustés au niveau des échéances au projet OMTax de la CSI.

Objectifs du projet:

- Les interfaces entre OMTax et le système cantonal sont prêtes.
- L'organisation et les processus nécessaires des cantons pour la perception de l'impôt complémentaire sont activés.

Contacts

Les interlocuteurs pour les questions concernant le projet OMTax sont:

- Directeur de projet
Andreas Lindenmann, délégué adj. CSI IT
e-mail Andreas.Lindenmann@ssk.ewv-ete.ch
- Co-directeur de projet
Michael Baeriswyl, délégué CSI IT
e-mail Michael.Baeriswyl@ssk.ewv-ete.ch